

Ecole Communale de Floreffe
Rue de l'Ecole, 17
5150 Floreffe
Tel : 081 44 61 99
Fax : 081 44 68 67
Email : ens.com.floreffe@skynet.be



L'école fondamentale occupe une place prépondérante dans le développement de l'enfant. Elle doit :

- assurer la base des apprentissages et amener l'enfant à développer des habiletés, des connaissances, des attitudes qui lui permettront d'apprendre toute sa vie durant et d'évoluer avec succès au sein de la société du vingt et unième siècle.

- former des individus qui se prennent en charge dans le respect des autres et de leurs différences.

C'est le but que se fixe l'école pour former des citoyens, acteurs d'une société en mouvement.

Avec la collaboration active des parents.

*Katy Marlier
Directrice*

Projet d'établissement de l'implantation de Soye.



Construction d'outils au service de la continuité des apprentissages.



Le projet d'établissement a pour objectif de présenter la mise en œuvre concrète des projets éducatif et pédagogique dans le respect des objectifs généraux de l'enseignement.

Ces derniers, rappelés dans le projet pédagogique sont :

- Promouvoir la confiance en soi.
- Construire des savoirs et compétences.
- Développer la citoyenneté.
- Assurer l'égalité des chances.

Le tout inscrit dans une pédagogie de projets liés à l'actualité, aux besoins et attentes des enfants de notre école.

L'axe choisi par l'équipe pédagogique est la continuité des apprentissages de deux ans et demi à 12 ans, plus précisément, la construction et l'utilisation d'outils au service de la continuité des apprentissages.

1. Qu'est-ce que la continuité dans les apprentissages ?
2. Pourquoi est-ce important ?
3. Comment la mettre en œuvre ?



Assurer la continuité.

Les enseignants veillent à mettre en place des pratiques pédagogiques similaires de 2 ans 1/2 à 12 ans.

Des traces d'apprentissage, des travaux de classe constituent des référentiels pertinents. Ils sont utilisés et complétés au fur et à mesure des apprentissages des enfants.

Le développement de projets interclasses favorise également la continuité.

Pourquoi est-ce important ?

La continuité dans les apprentissages permet aux enfants de construire et de conserver des repères et des structures.

Nous pouvons ainsi gagner du temps et travailler sereinement dès la rentrée scolaire.

Les référentiels sont des outils que les élèves peuvent consulter pour ancrer un nouvel apprentissage ou pour trouver une réponse à une question qu'ils se posent.

Comment la mettre en œuvre ?

- Constitution de référentiels.
- Développement de projets interclasses.
- Socialisation de pratiques de classe.
- Communication et interactions des différentes productions entre classes.
- Organisation de concertations, en équipe, en cycle pour partager les expériences de classe, qu'elles soient de type pédagogique ou de type relationnel.

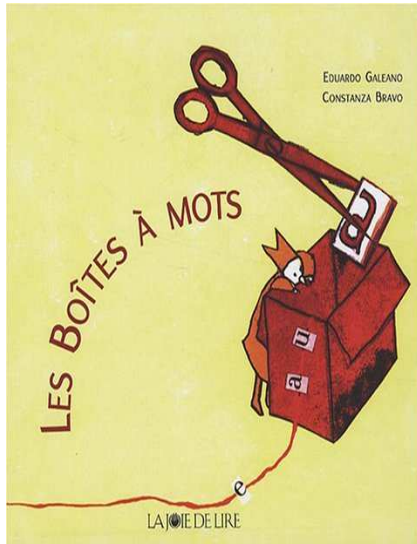


Les projets 2 ans 1/2 à 12 ans

- Projet cuisine (Halloween, Pâques, autres).
- Recyclage des déchets (tri, compost,....).
- Organisation du spectacle de la fancy-fair.
- Communication des projets vécus à l'école via le blog.
- Construction du règlement d'ordre intérieur via des délégués de classe au conseil d'implantation.
- Organisation d'une fête pour la mise à l'honneur d'une personne.
- Excursion de fin d'année.
- Etc.



Les outils au service de la continuité en maternelle :



- Système d'évaluation des apprentissages.
- Référentiels divers.
- Valise pédagogique (cahier de vie, affiches, chants, poésies, photos souvenirs).
- Boîte à mots.
- Boîte à nombres.
- Livre des contes.
- Référentiel commun aux classes de la section maternelle.

Les outils et pratiques au service de la continuité en primaire :

- Farde de lecture, de textes.
- Cahier de sons de la 1^{ère} à la 4^{ème}.
- Farde de synthèse en mathématique.
- Farde de synthèse en français à partir de la 2^{ème}
- Deux fardes d'exercices : une en mathématique et une en français. Celles-ci ont la même structure que celles des synthèses.
- Farde de transport : pour éviter une surcharge des cartables, centralisation du travail à domicile dans une farde.



- Classes de dépaysement tous les 2 ans.
- Conseil de coopération.

Conclusion

Le projet d'établissement est rédigé pour une période de 3 ans. Cependant, il peut être aménagé et régulé avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.